



Fondé en 1893

DE ROUBAIX TOURCOING



Fondé en 1893

LILLE N° 1.82 ROUBAIX N° 3.23 LENS N° 1.82

ABONNEMENTS 6 mois 9 fr. 1 an 18 fr. Nord et Départements limitrophes 4 fr. 50 9 fr. 18 fr. Autres départements 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.

PUBLICITE Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

Samedi 17 Novembre 1906

LES FAITS DU JOUR

Après un discours, très applaudi, de Viviani, le Sénat a voté les crédits du Ministère du Travail par 237 voix contre 12.

La Magistrature

Il y a de cela près d'un an, j'ai l'honneur d'interpeller M. le ministre de la justice, M. Chaumié, sur la situation de la magistrature.

La Part de Paradis

À la mort de son époux, capitaliste-adjoint-major au 58e de ligne, M. Monestier s'était retirée dans son pays d'origine, au bourg de Cœilly-Notre-Dame.

Chronique

« J'en suis indigné... Non ! mille fois non ! Quand on a travaillé comme vous, pour la sainte église romaine, on laisse pour compte aux méchants abbés leurs dîmes canoniques et on va se bellement carrer dans un bon fauteuil, à la dextre du Créateur... »

Patrons cléricaux

Des milliers d'ouvriers flamands vont travailler en France et en Wallonie, parce que leurs patrons ont des excellents catholiques.

Viviani devant le Sénat

Discussion des crédits pour la création du Ministère du Travail. M. de Lamarzelle reproche à Viviani d'être socialiste.

LIBRES PROPOS

UNE ABSURDITE

M. J. Cornély qui régit au « Siècle » de brefs quotidiens, généralement spirituels et fort sensés, vient de commettre, à propos de la loi sur le Repos hebdomadaire, une erreur qui n'a sa pareille que dans le jugement rendu, le même jour et sur le même objet, par un juge de paix de Roubaix, M. de Renty.

Le cléricisme en Espagne

On sait que la lutte anticléricale qui se poursuit en France a eu sa répétition en Espagne.

ECHOS ET NOUVELLES

En Pologne et dans certaines régions de l'est de la France, pour garantir le mal de dents, on louchait la mâchoire ou la canine endommagée avec un clou qu'on enfonçait ensuite dans un meuble.

LA QUESTION RELIGIEUSE

M. de Lamarzelle, dit le ministre, a fait allusion aux violences de la Révolution. Je pourrais répondre par une allusion aux violences vendéennes.

DISCOURS DE M. RIVET

M. Gustave RIVET s'élève à des critiques qu'adressent à la République les socialistes instruits. Ils ont, grâce à elle, la liberté qui était leur prison de leur droit.

DISCOURS DE M. PREVET

M. PREVET voudrait connaître les fonctions, le rôle qu'a eu à remplir le nouveau département ministériel, dont il se déclare partisan.

DISCOURS DE VIVIANI

VIVIANI monte à la tribune. Le ministre a peine à surmonter une émotion qu'il contient, paraît-il, au Sénat, nombre de ministres, cependant habitués, comme lui, à parler en public.

POUR LA DEMOCRATIE

VIVIANI passe ensuite à l'examen du programme socialiste du gouvernement. Il dit que le gouvernement demande le vote des retraites ouvrières et celui du contrat collectif du travail et de la réduction des heures de travail.

Le problème n'est pas uniquement judiciaire ; il est également politique ; nous ne saurions l'ignorer.

M. Sarrien avait essayé de concilier ces deux intérêts en conférant au gouvernement des pouvoirs extrêmement étendus en ce qui concerne l'admission au concours qui devait ouvrir l'accès à la magistrature.

M. Guyot-Dessaigne est un excellent homme, à côté duquel j'ai maintes fois siégé à la Chambre ou dans les bureaux.

M. Guyot-Dessaigne est un excellent homme, à côté duquel j'ai maintes fois siégé à la Chambre ou dans les bureaux.

M. Guyot-Dessaigne est un excellent homme, à côté duquel j'ai maintes fois siégé à la Chambre ou dans les bureaux.

« On s'y reposera le dimanche ». Elle ne dit pas : « Il est interdit de travailler plus de six jours par semaine ». Elle ne dit pas : « Les ateliers, les magasins seront fermés un jour sur sept ». Elle dit simplement : « Le patron ne doit pas faire travailler ses ouvriers ou ses employés plus de six jours par semaine ».

« Et de même que M. le juge de paix de Renty, M. J. Cornély aboutit à ces deux propositions : 1° L'ouvrier a le droit de ne pas prendre de repos, à la condition que, le septième jour, il ne travaille pas dans la même maison que les six autres ; 2° Le patron a le droit de faire travailler tous les jours, à la condition que, le septième jour, il ne prenne pas les mêmes travailleurs que les six autres ».

« Et voilà bien à quelle absurdité on arrive avec la thèse de M. J. Cornély et de Renty ! Etions-nous d'en rire pour ne pas avoir à en pleurer... »

« Car il est profondément attristant de voir deux hommes capables de servir utilement les idées de progrès, l'un par son beau talent de plume, l'autre en sa qualité de patron de charge d'assurer le respect des lois de la République, se laisser aller à des dissertations aussi fantaisistes et aussi ridicules... »

« Je suis indigné... Non ! mille fois non ! Quand on a travaillé comme vous, pour la sainte église romaine, on laisse pour compte aux méchants abbés leurs dîmes canoniques et on va se bellement carrer dans un bon fauteuil, à la dextre du Créateur... »

« Je suis indigné... Non ! mille fois non ! Quand on a travaillé comme vous, pour la sainte église romaine, on laisse pour compte aux méchants abbés leurs dîmes canoniques et on va se bellement carrer dans un bon fauteuil, à la dextre du Créateur... »

« Je suis indigné... Non ! mille fois non ! Quand on a travaillé comme vous, pour la sainte église romaine, on laisse pour compte aux méchants abbés leurs dîmes canoniques et on va se bellement carrer dans un bon fauteuil, à la dextre du Créateur... »

« Je suis indigné... Non ! mille fois non ! Quand on a travaillé comme vous, pour la sainte église romaine, on laisse pour compte aux méchants abbés leurs dîmes canoniques et on va se bellement carrer dans un bon fauteuil, à la dextre du Créateur... »

« Je suis indigné... Non ! mille fois non ! Quand on a travaillé comme vous, pour la sainte église romaine, on laisse pour compte aux méchants abbés leurs dîmes canoniques et on va se bellement carrer dans un bon fauteuil, à la dextre du Créateur... »

« Je suis indigné... Non ! mille fois non ! Quand on a travaillé comme vous, pour la sainte église romaine, on laisse pour compte aux méchants abbés leurs dîmes canoniques et on va se bellement carrer dans un bon fauteuil, à la dextre du Créateur... »

« Je suis indigné... Non ! mille fois non ! Quand on a travaillé comme vous, pour la sainte église romaine, on laisse pour compte aux méchants abbés leurs dîmes canoniques et on va se bellement carrer dans un bon fauteuil, à la dextre du Créateur... »

« Je suis indigné... Non ! mille fois non ! Quand on a travaillé comme vous, pour la sainte église romaine, on laisse pour compte aux méchants abbés leurs dîmes canoniques et on va se bellement carrer dans un bon fauteuil, à la dextre du Créateur... »

LA QUESTION RELIGIEUSE

M. de Lamarzelle, dit le ministre, a fait allusion aux violences de la Révolution. Je pourrais répondre par une allusion aux violences vendéennes.

M. de Lamarzelle, dit le ministre, a fait allusion aux violences de la Révolution. Je pourrais répondre par une allusion aux violences vendéennes.